

## S6-S7 Choix des matières 2024-2025 : ERRATA

---

*This erratum aims to correct some errors which escaped our attention in the document "Choice of subjects 2024-2025". The corrections to be made to the document are as follows (in red).*

*Cet erratum vise à corriger certaines erreurs qui ont échappé à notre attention dans le document « Choix des matières 2024-2025 ». Les corrections à apporter au document sont les suivantes (en rouge).*

p.17

### 3-PERIOD MATHEMATICS

**BACCALAUREATE EXAMINATIONS:** The (compulsory) **four-hour written** examination at the end of the course consists of two parts. **Section A (two hours)** tests basic knowledge without the use of any calculator, and **Section B (two hours)** tests ability to apply knowledge with the use of the calculator Ti83 or Ti84.

p.18

### 5-PERIOD MATHEMATICS

**BACCALAUREATE EXAMINATIONS:** The (compulsory) four-hour written examination at the end of the course consists of two parts. **Section A (two hours)** tests basic knowledge without the use of any calculator, and **Section B (two hours)** ability to apply knowledge with the use of the calculator Ti83 or Ti84.

p.19

### LE COURS DE BASE (à 3 périodes/semaine)

#### Baccalauréat :

Ce cours fera l'objet d'une épreuve écrite obligatoire comportant deux parties :

- la première d'une durée **de deux heures**, sans support technologique, dont l'objectif est de vérifier que l'élève maîtrise les notions de base ;
- la seconde, d'une durée **de deux heures**, avec support technologique, au cours de laquelle l'élève doit prouver qu'il est capable de mettre en œuvre les techniques adéquates à la résolution de problèmes pratiques de difficultés progressives.

En toute circonstance, il sera tenu compte de l'argumentation et de la présentation dans la correction.

p.20

### LE COURS SEMI-APPROFONDI (à 5 périodes /semaine)

#### Baccalauréat :

Ce cours fera l'objet d'une épreuve écrite obligatoire comportant deux parties :

- la première d'une durée **de deux heures**, sans support technologique, dont l'objectif est de vérifier que l'élève maîtrise les notions et techniques opératoires de base ;
- la seconde, d'une durée **de deux heures**, avec support technologique, au cours de laquelle l'élève doit prouver qu'il est capable de mettre en œuvre les techniques adéquates à la résolution de problèmes variés.

En toute circonstance, il sera tenu compte de l'argumentation et de la présentation dans la correction.